



Département du
COMMUNE DE MARLY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 SEPTEMBRE 2021

Date de convocation

23 septembre 2021

L'An Deux Mille Vingt et un, le 29 septembre 2021 à 18 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Étaient Présents :

Date d'affichage

23 septembre 2021

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1^{er} adjointe – Serge MOREAU, Assia COSTANZO, Yves FLOQUET, Isabelle LACHAUSSÉE, Patrick LEMAIRE, Laurence MOREL, Thomas JORIEUX, Adjoints – Jeanne-Marie BINOT, Florence ANDERLIN, Ludovic MORTAGNE, Mathilde BARBIEUX, Christian HANQUET, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Frédérique VISTE, Joël BOUTE, Joël QUENTIN, Jean-Yves NAVA, Priscilla DZIEMBOWSKI, Nathalie KOSOLOSKY, Jean-Claude VILLAIN –conseillers délégués- Estelle BOUTE, Bruno LECLERCQ, Christian CHATELAIN, Virginie MELKI-TETTINI, Marie-Thérèse HOUREZ, Bernard EVRARD, Jérôme LEMAN, conseillers municipaux.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice.....33

Présents.....29
Votants.....33

Étaient Absents excusés :

Alice DONNET, Adjointe, avait donné procuration à Patrick LEMAIRE, adjoint.
Hélène MARTIN, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Assia COSTANZO, adjointe.
Thérèse ZAOUÏ, conseillère municipale, avait donné procuration à Christian CHATELAIN, conseiller municipal.
Serge LEKADIR, conseiller municipal, avait donné procuration à Jérôme LEMAN, conseiller municipal.

N° DEL-21-53

Objet

Approbation du Plan
de Prévention du
Bruit dans
l'Environnement.

Secrétaire de séance : Florence ANDERLIN

COMMUNE DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 septembre 2021

Vu la délibération du 25 mars 2021 arrêtant le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) ;

Considérant l'absence de remarques de la population à l'occasion de la consultation organisée du 12 avril 2021 au 11 juin 2021 inclus ;

Considérant que cette consultation permettait notamment un accès au PPBE sur le site internet de la ville ;

Il est proposé au conseil municipal:

-d'approuver le PPBE arrêté par délibération du 25 mars 2021.

le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur Thomas JORIEUX,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

-ADOpte les propositions.



Le Maire,

Jean-Noël VERFAILLIE

Affichée le
Transmis en sous-préfecture le
Document exécutoire à compter du